



Paris, le 12 mars 2015

COMPTE-RENDU DU CTU du 12 mars 2015

Force Ouvrière était représenté par Dominique SCHIRMER (DT Nord-Est), Sébastien BEUDAERT (DT Nord/Pas-de-Calais), Bertrand MAURER (DT Strasbourg), et Gérard MONDRAGON (DT Sud-Ouest).

Pour VNF étaient présents Mme DE LA PERSONNE, Monsieur MORTELECQ, Monsieur DRUESNES et Monsieur LEGRAND

Déclaration préalable de FO(cı-jointe).

Réponse de VNF : L'administration entend nos revendications et nous affirme que toutes les doléances sont remontées au ministère .

Recrutements et effectifs:

Au titre de 2014, 14 OPA seront recrutés (12 prévus initialement). La DT Sud-ouest et la DT Nord-Est ont répondu favorablement sur les deux recrutements supplémentaires 2014(reliquat).

En 2015, une note de saisine a été mise à la signature du ministère pour embaucher 60 C exploitation sous réserve des ETPT et de la masse salariale en prévision des départs en retraite (une centaine de départs en retraite sont prévus pour 2015 et 2016 au vu de l'estimation moyenne de l'age de départ en retraite).

Force Ouvrière demande que nous soit communiqué, la répartition par DT de ces embauches.

Concernant les C administratifs, **Force Ouvrière** alerte l'administration. En effet, la surcharge de travail s'est encore accrue, les postes vacants ne sont pourvus que par les cycles de mobilités. Il est évident que ce corps manque de reconnaissance, notamment pécuniaire. Il faut rapidement avoir une visibilité sur les remplacements des départs en retraite.

Le DG et la RH s'engagent à rencontrer les OS pour entamer un vrai dialogue social au sujet des recrutements.

La RH annonce que VNF est un établissement attractif comparé aux autres services. Ne soyons pas dupes, en ces temps de gestion des ressources reposant que sur l'ETP et non plus sur l'humain, les restructurations des différents ministères, la loi de mobilité, notre EPA devient pour certains agents la seule issue acceptable.

-

Logements de service:

Le projet d'arrêté des logements de service en NAS est en cours de rédaction, il ne nous concernera pas pour l'instant mais l'administration reconnaît qu'elle ne maîtrise pas les transactions entre le ministère et France Domaine.

L'EPA et le Ministère doivent déterminer quelles fonctions détermineront NAS et COP- 50.

Monsieur MORTELECQ annonce que le DG demande à ce qu'un accompagnement soit fait en fonction de l'impact que cela donnera sur le terrain.

Au niveau des HMI et l'utilisation des véhicules de service, le DG a été très attentif à nos revendications et une lettre va être envoyée avec une décision sous 8 jours.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

I - Désignation d'un secrétaire adjoint de séance

La CGT assure le secrétariat.

II - Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion du 26 février 2015 est adopté.

III - Information et consultation

1° Consultation sur le projet d'instruction relative à la rémunération ou à la compensation des heures supplémentaires effectuées par les agents du MEDDE affectés au sein de l'EPA VNF.

L'instruction proposée, reprend intégralement celle du ministère.

Force Ouvrière interpelle l'administration sur les agents en modalité horaires variables. En effet, au-delà d'un certain nombre d'heures, les heures sont écrêtées. En ces temps de surcharge de travail, nombres d'agents effectuent des heures supplémentaires, pour **Force Ouvrière**, ces heures doivent être indemnisées.

À la demande de toutes les OS, un amendement est proposé :

Les OS proposent que le déclenchement des heures supplémentaires (sur demande du supérieur hiérarchique) payées ou récupérées, se fassent au-delà de l'horaire collectif journalier.

Vote du texte en l'état: Contre à l'unanimité FO : 0 CGT : 0 CFDT :0 UNSA :0

Vote avec l'amendement : Pour à l'unanimité FO :3 CGT :3 CFDT :3 UNSA : 1

En attente de l'avis du DG, l'instruction sera repropoée au prochain CTU

3° Consultation sur le projet d'instruction relative à la mise en œuvre de l'indemnité compensatrice temporaire (ICT) à certains agents affectés au sein de Voies Navigables de France

VNF nous annonce que l'instruction n'est pas négociable et qu'en cas de désaccord, les agents ne pourront en bénéficier. L'ICT ne concerne que les fonctionnaires (les OS ont demandé que les personnels non titulaires (Berkani etc..) puissent

bénéficiaire également de l'ICT). Les agents qui subissent des réorganisations de service présentées en CTU de proximité pourront en bénéficier en cas de perte de traitement . L'ICT est attribuée individuellement selon la situation des agents.

Vote en l'état: abstention à l'unanimité

Force Ouvrière par son abstention réaffirme sa volonté de ne pas accompagner l'administration dans sa logique de réorganisations incessantes au détriment des personnels.

Nous rappelons que cette indemnité est temporaire et ne peut suffire à compenser les pertes de rémunérations!

4° Consultation sur le projet d'arrêté fixant la liste des emplois susceptibles de donner lieu à l'attribution de l'indemnité temporaire de mobilité au sein de l'EPA VNF

Le projet d'arrêté fixant la liste des emplois ouvrant droits à l'ITM pour l'année 2015-2016 nous est présentée. Ne sont concernés que les DT du Bassin de la Seine et celle du Nord / Pas-de-Calais. Chaque année sera proposée une liste de poste qui ouvrent les droits à l'ITM, ces postes ont, obligatoirement, préalablement été publiés et n'ont pas été pourvus . L'ITM rend ces postes plus attractifs.

5° Communication du projet de décision du Directeur Général relative au CLAS suite à la consultation du CTU public du 26 février 2015

Le projet de décision relatif au CLAS est à la signature du DG, il a repris l'ensemble des amendements portés par les organisations syndicales.

8°) Constitution des commissions

Ce point sera revu au prochain CTU.

Questions Diverses :

Force Ouvrière interroge VNF sur la mise application de la politique de déplacement au sein de l'EPA, notamment l'alignement des tarifs des agents publics sur ceux du privé.

L'administration nous répond que ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain CTU.

Vos élus **FORCE OUVRIERE** du CTU PUBLIC.



Paris, le 12 mars 2015

DECLARATION PREALABLE au Comité Technique Unique Public du 12 mars 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Camarades,

Lors de la dernière réunion, **Force Ouvrière** exigeait qu'enfin l'EPA VNF dévoile la déclinaison de son plan stratégique. A défaut de nous présenter ses éléments, vous préparez le bras armé de sa mise en application. En effet, nous constatons que par les projets d'instruction relative à la mise en oeuvre de l'indemnité compensatrice temporaire à certains agents affectés au sein de Voies navigables de France, et d'arrêté fixant la liste des emplois susceptibles de donner lieu à l'attribution de l'indemnité temporaire de mobilité au sein de l'EPA VNF, vous vous donnez les outils nécessaires à la mise en application de votre futur Plan stratégique.

Nous ne sommes pas dupes, cela laisse déjà entrevoir des futures restructurations au sein des différentes Directions Territoriales.

Sachez que **Force Ouvrière** restera vigilant et mettra tout en oeuvre pour préserver les missions de service public dévouées à l'EPA VNF sur l'ensemble des Territoires. En ces temps d'austérité, de chômage accru et de difficultés sociales, il est du devoir de l'État Employeur, et de surcroît, ses Etablissements Publics, de conserver et de pérenniser ses emplois et ses missions.

Concernant l'application de l'arrêté Indemnité Horaire de Travail Supplémentaire, **Force Ouvrière**, au vu du projet d'instruction, ne pourra se contenter d'une simple application, qui ne prend pas en compte les spécificités locales et les situations des personnels.

Les élus **Force Ouvrière**